



## **Dégel du point d'indice et Mesures générales pour les salaires et les pensions**

Depuis de trop nombreuses années, les rémunérations des fonctionnaires et agents publics n'évoluent pas avec l'augmentation du coût de la vie, sans même évoqué une réévaluation des carrières. Si les médias illustrent cette politique au niveau de la santé par exemple pour les infirmiers et infirmières, les agents des MTE, MCTRCT et MM sont tout aussi spoliés.

Le point d'indice fonction publique a chuté de l'ordre de 20 % par rapport à l'indice des prix en 2 décennies, avec pour conséquence la suppression des premiers indices de la catégorie C à chaque réévaluation du SMIC, alors que les grilles indiciaires ne servent plus à reconnaître la montée en compétence et l'expérience, mais à compenser l'augmentation des prix. Si les fonctionnaires et les agents publics en activité s'appauvrissent, le décrochage de la rémunération brute impacte encore plus ceux qui partent en retraite avec des pensions amputées de la même proportion par rapport à ceux partis dans les mêmes conditions l'année 2000 ! En outre, les ressources des cotisations pour la retraite sont calculées sur cette rémunération brute, ce qui amplifie le déséquilibre du système de retraite.

Fin 2021, les prix de l'énergie ont fortement augmenté et cette tendance va se poursuivre selon les prévisions économiques même en considérant les reports d'augmentation décidés par le gouvernement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Le coût des carburants, donc des transports, mais aussi le prix du fuel, de l'électricité et du gaz sont en très forte augmentation. Le prix des logements ne cesse d'augmenter dans les grandes villes, mais aussi maintenant dans les villes moyennes et rurales. Le prix des denrées est aussi en hausse, notamment les denrées de base.

Dans ce contexte, nous observons une accélération de l'appauvrissement des fonctionnaires et des agents publics qui s'est accentué en 2021 et qui va se poursuivre en 2022. Cette reprise de l'inflation rend par ailleurs plus inacceptable l'étalement sur 6 ans du paiement de l'année de retard ISS des corps techniques du MTE, dette de l'État due en 2021.

Le veto de Bercy à toute revalorisation digne pour les quasi-statuts des établissements publics de notre ministère démontrent, s'il le fallait, le double discours du gouvernement en matière de rémunération des agents publics.

Dans de nombreux secteurs, les négociations salariales ont conduit les employeurs à augmenter considérablement les salaires, comme la restauration avec +16 %.

Nous combattons cette politique d'asphyxie des salaires dans la fonction publique qui s'inscrit dans une perspective de la rendre moins attractive, afin d'entériner une politique de réduction du nombre de fonctionnaires et agents publics, et le développement de la précarisation de l'emploi public.

**La CGT, FO et FSU appellent les personnels des services et des établissements publics à se mobiliser contre cette dévalorisation de leur travail le jeudi 27 janvier pour revendiquer :**

- **La revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice sur la base du recul constaté en euros constants de 20 % par rapport à l'année 2000,**
- **Un relèvement des retraites des fonctionnaires et des agents publics pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice,**
- **Une réévaluation des grilles indiciaires et des grilles de rémunération, afin d'améliorer la rémunération du travail et les perspectives de déroulement de carrières**
- **Le paiement immédiat de l'année de retard ISS, assorti, le cas échéant, de mesures fiscales adaptées et homogènes pour les quelques situations qui pourraient le nécessiter.**

**L'intersyndicale a déposé un préavis de grève pour le jeudi 27 janvier auprès de la ministre du MTE couvrant la nuitée amont et aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.**